

MAIRIE DE BOREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an de mil quatorze, le treize octobre, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Brest, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 05/10/2014.

Présents : Mesdames Eeckhout, Degraeve, Didier, Thépaut

Messieurs Fudali, Bacot, Bianchini, Duchesne, De Freitas

Absents excusés : Madame Berling Eeckhout, Monsieur Sicard.

Monsieur Bianchini a été élu secrétaire de séance.

Travaux

1/ Les travaux de réfection de la rue de la Fontaine Saint Martin sont en cours de réalisation. Les modifications suivantes sont acceptées : remplacement de la grille par une grille neuve ; pose de pavés et enrobé autour du lavoir.

2/ Installation d'un ralentisseur Rue du Pont saint Martin, conception à modifier.

Nonette

Une infiltration d'eau sous voirie a été constatée entre le ru Chambord et la Nonette, à proximité du Pont Saint Martin. Un courrier sera adressé au syndicat de la Nonette afin de définir précisément les travaux à entreprendre. Cette dégradation pouvant entraîner des problèmes de sécurité, Madame le Maire sollicitera une subvention sur le budget 2015, ainsi que la participation du syndicat de la Nonette sur l'ensemble des dommages.

Voirie

Les gravillonnages suivants seront réalisés :

- rue de l'église, de la rue aux Pierres à l'école.*
- rue de la Beauge avec reprofilage.*
- traverse de la place du Tisart.*

Ecole

- le revêtement du sol du préau sera changé.*
- étude d'occultation du préau par des rideaux ou des stores.*

Sécurité

Madame le Maire fait le compte rendu d'une réunion relative à la sécurité dans les villages, notamment par la mise en place du concept voisins vigilants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, en accepte le principe et donne son accord pour une réunion publique d'information. La signature de ce protocole engagera la commune sur une durée de deux ans et nécessitera la nomination d'une personne référente.

La mise en place d'un réseau de vidéo surveillance est également évoquée.

Eglise

Le démontage du plancher de l'église pour réfection débutera le lundi 3 novembre.

Pouvoir de police.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas transférer les pouvoirs de police de Maire en matière d'assainissement à Monsieur le Président de la communauté de communes.

Budget

- *Le conseil municipal vote à l'unanimité, un transfert de crédit interne à la section de fonctionnement de 7000€, par une dépense au chapitre 022 (dépenses imprévues) et une recette au chapitre 012 (frais de personnel.)*
- *Le conseil municipal vote à l'unanimité, un transfert de crédit interne à la section d'investissement par une diminution de crédit de 1000€ sur l'opération : portail de l'église et une augmentation de crédit de 1000€ sur l'opération : matériel de voirie.*
- *Le conseil municipal accepte le versement d'une indemnité de conseil et confection de budget à Monsieur Ricordeau, Trésorier.*

Emploi communal

Madame le Maire, conformément à la délibération l'autorisant à recruter un agent d'entretien, informe le conseil municipal du recrutement de Monsieur Delaute Christophe, pour une durée d'une année, sous contrat unique d'insertion.

Divers

Commission environnement :

- *Projet d'aménagement de la plateforme du conteneur à verre.*
- *Pose de quatre poubelles (places de la Mairie, du Tisart, de la Liberté, lavoir)*
- *Création d'un massif de fleurs près du tennis.*
- *Création d'un parterre d'immortelles à l'entrée ouest du village.*
- *Plantation de buis rue de la Fontaine Saint Martin.*
- *Achat de rosiers et bulbes.*
- *Installation de bacs à fleurs.*
- *Achat d'un support à vélos pour le tennis.*

Fêtes :

- *Repas d'automne le 14 novembre.*
- *Cérémonie du 11 novembre.*
- *Préparation de l'arbre de Noël des enfants et des colis du CCAS.*